



Convocation :..... 03.03.2021	Membres (statutaires.... 10
Affichage :..... 03.03.2021	(présents..... 7
	(votants..... 7

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU COMITÉ SYNDICAL

SÉANCE DU JEUDI 11 MARS 2021 À 18H

N° 2021/7

Objet : Opération de réhabilitation-restructuration des locaux de l'IUT - approbation de l'avenant n°1 au mandat de la SEM Thémélia

Membres présents :

Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet :

M. Arnaud BOUSQUET, Mme Geneviève VICENTE, Mme Isabelle JURY, MM. Michel MARTIN, Francis MATHIEU.

Conseil Départemental du Tarn :

M. Michel BENOIT, Mme Catherine RABOU.

Secrétaire :

M. Michel MARTIN

Assistaient également à la réunion :

M. Jean-Luc CHAMBAULT, Directeur en charge du développement du site d'enseignement supérieur – recherche – innovation de Castres-Mazamet

Mme Idalina DOS SANTOS, Assistante – Syndicat mixte

Mme Josette FABRE, Responsable des affaires financières

M. Nicolas SINGER, Administrateur provisoire de l'Ecole d'ingénieurs « ISIS » (uniquement pour les informations et questions diverses)

Délibération n° 2021/7

Opération de réhabilitation-restructuration des locaux de l'IUT - approbation de l'avenant n°1 au mandat de la SEM Thémélia

Le Président ayant exposé,

Vu la convention signée le 7 décembre 2018, la collectivité a confié à la SEM Thémélia, l'étude et la réalisation des travaux de réhabilitation et de restructuration des locaux de l'IUT de CASTRES pour un coût d'opération évalué à 3 000 000 € HT.

Les premières phases d'études ont mis en évidence la vétusté de la toiture et la nécessité de la remplacer sur l'emprise des zones de travaux.

Ces prestations, qui n'étaient pas prévues dans le budget initial, entraînent une augmentation du coût d'opération qui s'élève désormais à 3 400 000 € HT, ainsi qu'une augmentation des missions de Thémélia (diagnostics complémentaires, aide à l'obtention de subventions, adaptation du DCE, ...) qui passent de 129 887,50 € à 139 887,50 €.

Le présent avenant a pour but de prendre en compte ces modifications.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité des voix,

- approuve l'avenant n°1 au mandat avec la SEM Thémélia pour l'opération de réhabilitation-restructuration des locaux de l'IUT, joint en annexe à la présente délibération,
- autorise le Président à signer l'avenant n°1 au mandat avec la SEM Thémélia.



Fait et délibéré à Castres, le 11 mars 2021

Pour extrait conforme,
Le Président,

Arnaud BOUSQUET